

Finances informations

PRIORITÉ AUX AGENTS

Les services publics économiques, financiers et industriels et les agents affectés à leurs missions n'ont jamais été autant malmenés, jusqu'à parfois même les faire disparaître purement et simplement.

La quasi-totalité des directions ont subi de plein fouet la RGPP, la Réforme Territoriale de l'État, la MAP, l'acte III de décentralisation. Les conséquences en sont nombreuses et multiples, elles ont surtout conduit à remettre en cause la nature même des services publics, à déstructurer les services et à sacrifier les agents publics.

Dès l'origine, FORCE OUVRIERE a pris position en **condamnant et combattant ces réformes** : économique atone.

■ **Aucun débat, aucune rencontre** avec les partenaires sociaux n'a eu lieu pour leur élaboration, pire **aucun vote au Parlement** n'a été sollicité.

■ Enracinées dans les contraintes budgétaires européennes, ces réformes avaient pour objectif majeur de réduire les dépenses publiques coûte que coûte, au prix d'une croissance

Après l'avoir dénoncé dans le livre noir de la RGPP, FORCE OUVRIERE le met en évidence dans son nouvel ouvrage « *Il faut sauver le service public* », édité par Flammarion Librio.

FORCE OUVRIERE revendique un véritable débat, sans tabou et ni a priori, sur le devenir des missions du service public et ses nécessaires évolutions.

EFFECTIFS

Ces trois dernières années, l'hémorragie des emplois s'est poursuivie dans les directions des ministères économiques et financiers.

Ce ne sont pas moins de près de 10 000 suppressions d'emplois qui ont été entérinées au travers des Lois de Finances, qui viennent se cumuler aux 20 000 suppressions subies durant la période 2002-2011 !

FO Finances condamne fermement cette détérioration de

l'emploi public, lourde de conséquences dans les services en termes de conditions de travail.

La mise en œuvre des plans stratégiques directionnels, avec en particulier la dématérialisation à outrance des procédures, sacrifie le service public auprès des usagers, n'améliore pas les gains de productivité et maintient la charge de travail des agents à un niveau très élevé du fait de procédures nécessitant de plus en plus de technicité et de professionnalisme.



FO Finances revendique

- Le respect du Statut de la Fonction Publique et la gestion des corps particuliers avec la séparation du grade et de l'emploi,
- L'ouverture d'un débat sur les missions du service public et les attentes des citoyens en la matière,
- L'abandon des plans stratégiques directionnels,
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,

TRAITEMENTS - RÉMUNÉRATIONS - PROMOTIONS

- FO Finances dénonce la politique d'austérité menée, contre les salariés en général, et les fonctionnaires en particulier.
- FO Finances condamne le blocage de la valeur du point d'indice depuis maintenant cinq ans.
- FO Finances refuse le nouveau régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP) qui poursuit les mêmes objectifs que la PFR.
- FO Finances dénonce les pertes financières subies par les

agents dans leurs déplacements professionnels et leurs formations.

- FO Finances condamne la baisse drastique du nombre de promotions internes, qui a pour conséquence un blocage des déroulements de carrière des agents.
- FO Finances constate que depuis 2012 les taux de promotions promus/promouvables ont été significativement réduits, ne permettant pas la reconnaissance des qualifications et la technicité des agents.



FO Finances revendique

- Une revalorisation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice,
- L'attribution de 50 points d'indice uniforme sur la grille indiciaire,
- L'ouverture de négociations pour la refonte de la grille indiciaire pour toutes les catégories A, B et C, plaçant le minimum de rémunération à 120% du SMIC,

- La revalorisation et l'harmonisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité,
- Une revalorisation de tous les frais de déplacement,
- Des plans de promotions internes exceptionnels, reconnaissant la technicité des agents tout particulièrement dans cette période de restructurations, qui nécessite une professionnalisation accrue dans l'exécution des missions.

CONTRACTUELS

Plus de deux ans après l'entrée en application de la loi du 12 mars 2012, le constat est fait que les directions de Bercy ont, non

seulement retardé au maximum sa mise en œuvre, mais ont eu une interprétation particulièrement restrictive de celle-ci.



FO Finances revendique

- La titularisation de tous les contractuels qui en expriment le souhait,
- La titularisation immédiate des agents relevant de la jurisprudence Berkani occupant un emploi à temps complet,
- L'accès à des préparations de concours adaptées,

- La prise en compte de la totalité des services de non titulaires exercés pour les promotions internes,
- L'ouverture de toutes les prestations ministérielles de l'action sociale,
- Le maintien du régime indemnitaire pour les agents en situation de grave maladie.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les bilans annuels de la Formation Professionnelle dans les ministères économiques et financiers démontrent une désaffection croissante du nombre de stagiaires, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue.

Les causes en sont connues : baisse des recrutements, charge de travail dans les services, autocensure des agents en raison de leur charge de travail, pressions de la hiérarchie pour les mêmes raisons, frais non remboursés à la hauteur des dépenses occasionnées.

Pourtant, à l'heure des multiples réformes structurelles imposées aux agents, plus que jamais la formation doit être au cœur du parcours professionnel. C'est pourquoi, il est indispensable de conserver un réseau dense et décentralisé d'écoles de formation pour les stagiaires en formation initiale, seul lieu où les fondamentaux peuvent être acquis.

La formation continue se doit d'être au plus près des agents pour permettre l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.



FO Finances revendique

- Le maintien d'un dispositif de formation initiale spécifique à chaque direction et à chaque corps,
- La compensation intégrale de l'absentéisme engendrée par la formation,
- L'intégralité de la formation pendant le temps effectif du travail,
- La prise en charge de la totalité des frais engagés par les stagiaires,
- Une rémunération compensatrice pour les tuteurs,
- L'adaptation de la formation aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

DIVERSITÉ - ÉGALITÉ

Dans le respect des règles statutaires, FO Finances défend le maintien du principe d'égalité dans le recrutement, la formation et le déroulement de carrière des agents.
La politique de suppressions d'emplois, la mobilité contrainte

et la détérioration des conditions de travail contribuent à accentuer les inégalités dans les services et sont source de discriminations.



FO Finances revendique

- Pour les promotions internes, la prise en compte de l'équilibre vie professionnelle - vie familiale, notamment sur les aspects liés à une mobilité géographique,
- La suppression de toute notion d'âge pour la mobilité fonctionnelle d'un agent,
- Une formation continue au plus près d'exercice de l'affectation d'un agent,
- Un meilleur accès aux emplois de cadre supérieur de l'encadrement pour les femmes, tout en dénonçant la politique des quotas qui les dévalorise,
- Un suivi particulier du déroulement de carrière des personnels handicapés,
- Une amélioration dans le cadre d'une véritable politique d'aide à la famille, des prestations liées à l'accueil des enfants en bas âge, et au soutien des ascendants, avec la création de nouveaux dispositifs et aides,
- Une lutte contre tout acte à caractère raciste, sexiste ou homophobe, qui a des conséquences sur la qualité de vie au travail de leurs victimes.

RETRAITES - PENSIONS

Le dossier des retraites est d'abord et avant tout un débat de société.
L'allongement du nombre d'années de cotisations, tout comme le recul de l'âge légal de départ à la retraite ont

démonstré leur inefficacité au problème de financement des retraites et pensions, mais ont eu pour conséquence la remise en question de nombreux acquis sociaux.



FO Finances revendique

- L'abrogation des lois du 9 novembre 2010 et du 20 janvier 2014,
- Le retour à une retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans et de 55 ans pour les agents en services actifs,
- Le maintien de la référence à l'indice de rémunération détenu les six derniers mois précédant la cessation d'activité,
- L'intégration du régime indemnitaire dans le calcul du traitement de la pension.

LE 4 DECEMBRE 2014, VOTEZ FO FINANCES !

Vos candidats AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



FÉDÉRATION
DES FINANCES



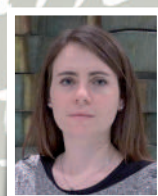
Philippe GRASSET *DGDDI*



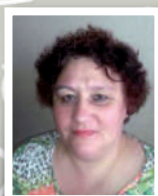
Hélène FAUVEL *DGFIP*



Marie-Jeanne CATALA *DGDDI*



Céline FASULO *DREAL*



Marie-Josée DEFRANCE *INSEE*



Jean-François ZAMORA *SG*



Sophie MAHE *SCL*



Françoise GAUCHET *DGFIP*



Françoise PHELIX *DGFIP*



Françoise LAGOUANERE *DGCCRF*



Bernard BOIDIN *DGT*



Patricia DOUNAEVSKY *DGCS*



Didier COURTOIS *DGFIP*



Céline DEFARCY *DIRECCTE*



Jacques DEFFIEUX *DGDDI*



Eric GUERRY *DGFIP*



Laurent AUBURSIN *DGFIP*



Thérèse KANE *SG*



Béatrice COLLET *DGFIP*



Bernard SANNINI *SG*



Roselyne LEMAINQUE *DREAL*



Patricia DAVID *INSEE*



Wilfried GERARD *DREAL*



Gil LORENZO *DGDDI*



Martine HELLERINGER *DGFIP*



Jacques REGNIER *DGFIP*



Jean-François DEBACKER *INSEE*



Pascal DUMAS *DGFIP*



Florence DIOT *DGFIP*



Olivier DUBARRY *DGFIP*

LE 4 DÉCEMBRE 2014
PRIORITÉ
AUX AGENTS